



## **APPEL A PROJETS**

### **«Contribuer à la récolte de graines labellisées « Végétal local » »**

saison 2016

**de l'Afac-Agroforesteries  
avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France**

Date et heure limites  
de la réception des candidatures

**Vendredi 15 avril 2016  
à 16h**



## ARTICLE 1 : OBJET ET CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'APPEL A PROJETS

La définition du nouveau programme «*Plantons 1 million d'arbres en France*» engagé pour 3 nouvelles années (2015-2018), en partenariat avec l'Afac-Agroforesteries a permis de concrétiser et d'affirmer l'investissement de la Fondation Yves Rocher dans la structuration de la nouvelle filière d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local ». En effet, les 3 campagnes de plantation à venir souhaitent contribuer à la montée en puissance de l'utilisation des plants labellisés « Végétal local » et donc le développement et la pérennisation de la filière. Néanmoins, aujourd'hui, un maillon essentiel de cette filière a besoin de soutien, de façon urgente, pour lancer la production de plants d'origine locale au niveau national : la récolte de graine des futurs arbres et arbustes labellisés « Végétal local ». Ainsi, la Fondation Yves Rocher a décidé de contribuer à soutenir la récolte de graines « Végétal local » dans toute la France. L'Afac-Agroforesteries lance donc, le premier appel projets « contribuer à la récolte de graines labellisées « Végétal local » destiné à tous les récolteurs engagés ou souhaitant s'engager dans la filière.

### Contexte

---



L'origine génétique des arbres et arbustes actuellement plantés dans les replantations de haies en milieu rural avec les agriculteurs (et d'autres aménageurs tels que les collectivités et les grands chantiers - infrastructures, carrières, etc.-) est aujourd'hui inconnue. L'origine et la traçabilité existent dans la filière forestière (MFR, Matériel Forestier de Reproduction) mais ce matériel est essentiellement utilisé pour les plantations à finalité de boisement et il ne concerne que les hauts-jets (Chêne, Merisier, Frêne, ...). Toutes les espèces buissonnantes, hautes et basses utilisées pour les plantations de haies ne disposent d'aucune traçabilité ou certification. Les graines seraient récoltées en grande partie en dehors de la France sur des vergers de pieds mères productifs. La diversité génétique des plants proposés sur le marché est donc limitée et non originaire de France.

Or l'identité des paysages des terroirs français est faite de leur patrimoine vivant d'arbres, arbustes infiniment variés. En introduisant des espèces végétales sans appartenance locale avérée et dont la diversité génétique est limitée, on prend le risque de plantations fragiles, peu résistantes (maladies, parasites invasifs), peu performantes (biomasse) et d'une moindre capacité à s'adapter au changement climatique. On prend également le risque d'introduction de maladies et pathogènes (exemples récents : Chalarose du Frêne, Cynips du Châtaignier, Pyrale du Buis ...). La recherche corrobore ces observations en expliquant que la diversité génétique est un des moteurs de l'évolution et que les souches locales sont plus compétitives, notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

C'est pour cela que la *Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux*, l'*Association Française des Haies et Arbres Champêtres (Afac-Agroforesteries)* et *Plante&Cité* ont initié en 2012 un travail de

création du label "Végétal local" pour encadrer la récolte de graines et la production de plants à partir de régions biogéographiques (11 régions sur la France métropolitaine). Ce label impose une récolte en milieu naturel qui garantisse une diversité génétique aux lots récoltés. La traçabilité en pépinière est également strictement encadrée. La filière est en cours de création.

Les structures réunies au sein du réseau Afac-Agroforesteries plantent annuellement un million d'arbres ou d'arbustes, dont 400 000 arbres bénéficient du soutien de la Fondation Yves Rocher : haies agricoles pour la protection climatique des animaux et des cultures, la préservation et la régénération des sols, la qualité et la circulation de l'eau mais aussi pour la production de biomasse, la valorisation des paysages ... Il est désormais essentiel et urgent que la plantation de milliers d'arbres puisse se faire avec des arbres et arbustes certifiés « Végétal local ».

## Objectifs de l'appel à projets

---

### **Objectifs de l'Afac-Agroforesteries à travers cet appel à projets :**

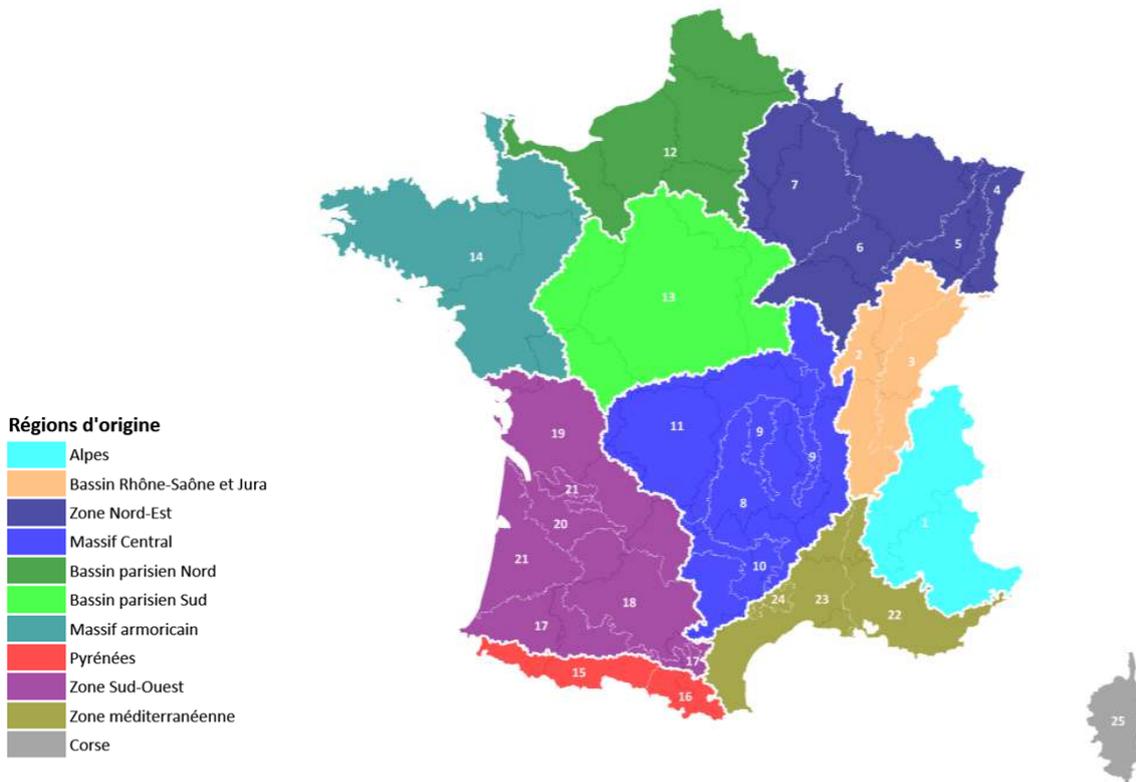
Ce programme a pour objectifs :

- D'atténuer les effets du changement climatique et tout en s'y adaptant
- De pérenniser les plantations pour maintenir une diversité biologique et des écosystèmes (trame verte et bleue de qualité)
- De conserver et augmenter la diversité génétique des arbres et des arbustes pour en augmenter leur résistance et adaptabilité
- Soutenir les démarches des structures récolteuses ou qui envisagent de le devenir
- Soutenir les initiatives permettant une récolte pour chaque région d'origine
- De contribuer à ce que des plants labellisés « Végétal local » soient disponibles sur le marché à partir 2017.

### **Objectifs cartographiés :**

La carte des différentes régions d'origine a été élaborée suivant les grands ensembles biogéographiques français. Ce sont onze régions d'origine métropolitaines. Elles sont divisées en unités naturelles qui correspondent aux différences climatiques, pédologiques ou biogéographiques existantes au sein des régions d'origine. L'un des objectifs de ce programme sera d'obtenir au minimum une récolte par région d'origine sur une large palette végétale et ainsi engager, à terme, une filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local ».

### Carte des 11 régions d'origines



## Sujet de l'appel à projets

### Définition de l'aide :

- C'est une aide ponctuelle (uniquement sur l'année 2016).
- 10 candidatures seront retenues.
- Cette aide est destinée à l'expérimentation de la récolte. Elle est là pour booster cette pratique. A l'issue du programme chaque lauréat-récolteur aura récolté des graines dans le cadre du label « Végétal local » et leur mise en culture sera programmée.

### Durée du programme

Cette aide à la récolte est mise à disposition par l'Afac-Agroforesteries pour l'année 2016.

Lors de cet appel à projets, le candidat s'engage à récolter des graines d'arbres et d'arbustes entre avril 2016 et novembre 2016.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS**

### **Lancement de l'appel à projets**

---

Cet appel à projets « contribuer à la récolte de graines labellisées « Végétal local » est lancé par l'Afac-Agroforesteries en complément du programme « Plantons 1million d'arbres en France » en partenariat avec la Fondation. Il peut être obtenu sous format numérique à l'adresse suivante : [afac-agroforesteries.fr](http://afac-agroforesteries.fr)

### **Conditions relatives aux candidats**

---

#### **Peuvent candidater :**

- Organismes : association, chambre d'agriculture, collectivité, fédération, entreprise, recherche ou encore enseignement, ...)
- Groupe d'organismes : Plusieurs organismes fédérés sur un même territoire, peuvent déposer une candidature commune. Ils seront considérés comme un candidat unique.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs dossiers à la fois.

### **Présentation du dossier de candidature (projets)**

---

Le candidat doit impérativement, sous peine d'élimination de son projet, présenter un document (en version PDF) comportant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation comprenant une note argumentée sur l'utilisation de cette aide financière
- un portrait du candidat : ses missions, ses engagements pour le bocage, l'environnement ou autre, ses méthodes d'actions, ses projets phares déjà menés, ses projets à venir
- une description du contexte dans lequel le projet de récolte s'inscrit (le territoire et ses dynamiques sociales, politiques, ...)
- un tour d'horizon des acteurs engagés (de près ou de loin) dans ce projet ou d'acteurs que le candidat souhaiterait mobiliser pour ce projet de plantation
- une présentation des objectifs de récolte (kg de graines/essences, nombre d'essences, nombre de sites de récoltes, ou autre)
- une présentation de la stratégie à développer ou développée pour une récolte légale (accord avec les propriétaires, conventions avec des organismes gestionnaires des sites,

...)

- un calendrier opérationnel du projet
- des éléments iconographiques en rapport avec le projet présent

## Critères de l'appel à projets

---

Pour que ce soutien au réseau de professionnels récolteurs soit un vrai levier pour diffuser des principes de récolte du label « Végétal local », l'Afac-Agroforesteries précise ces différents critères de candidature :

- le candidat-récolteur doit être adhérent à l'Afac-Agroforesteries pour 2016
- le candidat-récolteur/ou son (ses) pépiniériste(s) doit être adhérent au label « Végétal local ». Si ce n'est pas le cas, le candidat-récolteur/ou (ses) pépiniériste(s) devra déposer une candidature au label « Végétal local » pour le 26 mai 2016 (date du prochain comité de marque)
- le candidat-récolteur devra récolter des graines sur l'année 2016
- les récoltes devront répondre aux critères du cahier des charges du label « Végétal local »<sup>1</sup>
- le candidat s'engage à mise en culture des graines récoltées

## Financements

---

### L'aide financière à la récolte

- Le financement est de 2 250 euro (net) par lauréat ou groupement de lauréat.

### Un financement modulable (à quoi doit servir l'aide)

Ce financement peut également être modulé sur la globalité des étapes de récolte en fonction des critères du candidat retenu :

- la recherche et l'identification des sites de récoltes
- la formation à la récolte
- amélioration la pratique de récolte sur les différents sites
- l'achat de matériels de préparation des graines (tamis, seaux, ...)

---

<sup>1</sup> Télécharger les cahiers techniques de récolte sur le site de l'Afac-Agroforesteries :

- *préambule sur les végétaux d'origine locale : pour quoi ? pour qui ? comment ?*
- *classeur pour la récolte et la mise en culture des principales espèces*
- *cahier des charges des sites de récolte*
- *mémoire juridique de l'accès à la ressource*
- *boîte à outils de formation et sensibilisation des acteurs de la filière*

- condition de la mise en culture et mise en culture des graines
- approche économique, calcul des prix de revient et négociations commerciales
- ...

### **Modalités des versements**

Le versement des fonds s'effectuera en deux fois :

- le versement d'un acompte de 1 350 € représentant 60 % du financement sera effectué à la signature du contrat, au titre d'avance de démarrage
- le versement suivant, soit 900 € représentant 40% de l'aide, sera conditionné à la transmission d'un bilan final d'activité.

La perception des fonds est conditionnée par l'adhésion du récolteur à l'Afac-Agroforesteries sur la durée du programme (être à jour 2016).

## **Bilan du projet**

---

Un bilan du projet réalisé sera demandé au récolteur en fin du programme, courant mois de décembre. Il est composé de différents éléments :

### 1° un rapport d'activité :

- Evaluation du projet (ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, explication des écarts)
- Bilan des graines récoltées et mises en culture
- Bilan financier sur l'utilisation de l'aide

### 2° un descriptif détaillé d'une ou de plusieurs phases de la récolte :

Le format :

- 1 page minimum (en word et pdf)

Le contenu :

- Titre de la phase de l'opération de récolte
- Nom de l'opérateur
- Localisation du projet
- Présentation du contexte (paysage, agricole, humain, ...)
- Thématique du projet
- Problématique et enjeux du projet
- Résultats attendus
- Deux illustrations minimum (plan de plantation, dessins et/ou photographies, ...)

### 3° des photographies en action (les sites de récolte, le moment de la récolte, les graines récoltées,

la préparation des graines (dépulpage), ...). Les photographies seront adressées à l'Afac-Agroforesteries au format jpg, png, ... (pas de format .pdf) et libre de droits d'usage pour toutes les personnes identifiables sur la photographie. L'opérateur abandonne les droits de ces photos à l'Afac-Agroforesteries qui s'oblige à indiquer les références de la prise de vue qui lui seront communiquées.

Le rendu de ces éléments du bilan de la récolte, dans les délais impartis, conditionne le versement de l'Afac-Agroforesteries pour l'opérateur.

## Journée de formation et d'échanges

---

### Échanger les pratiques

L'Afac-Agroforesteries prévoit d'organiser des journées de formation et d'échanges. Ce sont des journées pratiques pour former l'opérateur à dans le respect du règlement du label « Végétal local » :

- Etre capable de choisir les sites de récolte avec une diversité génétiques suffisante
- Apprendre à récolter selon le cahier des charges « Végétal local »
- Connaître les techniques de préparation de graines

Elles sont obligatoires pour les candidats ayant été retenus.

Ces formations sont indispensables pour avoir un maximum de récolteurs formés au sujet « Végétal local ». Ces formations sont un véritable levier pour former le réseau Afac-Agroforesteries et accompagner chaque récolteur dans la démarche de production d'arbres et d'arbustes labellisés « Végétal local ».

## ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSIERS ET COMMISSIONS

### Conditions de remise du dossier de candidature :

Les candidats transmettent leur dossier par email à [contact@afac-agroforesteies.fr](mailto:contact@afac-agroforesteies.fr) avec pour objet : appel à projets « Contribuer à la récolte de graines labellisées « Végétal local » ».

**Seuls les dossiers de candidature reçus avant le vendredi 15 avril 2016, 16h seront acceptés.**

### Sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées sur la base des documents fournis par les candidats en application avec le règlement de l'appel à projets. La commission composée d'un jury Afac-Agroforesteries et d'au moins un membre du groupe opérationnel du label « Végétal local » sélectionnera les candidats, le 20 avril 2016.

**Acceptation du candidat :**

Une fois le candidat averti de sa sélection, ce dernier devra envoyer une réponse écrite de son acceptation d'engagement dans le programme avant le 30 avril 2016 à l'adresse email suivante : [contact@afac-agroforesteries.fr](mailto:contact@afac-agroforesteries.fr).

**Demande de renseignements :**

Toute demande doit être adressée à :

Mlle Paule POINTEREAU  
[contact@afac-agroforesteries.fr](mailto:contact@afac-agroforesteries.fr)  
Tél : 06 79 25 61 37